

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
29 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers : 18 **L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil Municipal**
Présents : 13 **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**
Votants : 16 **Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2025

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Christian DURROTY, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Céline MAZEROLLES, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA.

Excusés : Benoît COVILLE (donne pouvoir à Alain PARIOLEAU), Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Unai IRIGOYEN (donne pouvoir à Aurélie BELASCAIN).

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2025-31 : VENTE RDC BATIMENT B A KLEIN/CELESTE

Vu la délibération 2025-01 de désaffectation et de déclassement du rez-de-chaussée du bâtiment B de l'ancienne école cadastrée BS n° 193.

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État en date du 12 février 2025.

Considérant que l'association KLEIN, entité du Groupe CÉLESTE, située 1 place Pereire, 4ème étage, Pôle Santé, 64100 BAYONNE, s'est manifestée afin d'acquérir ce plateau immobilier en vue d'y créer 1 crèche associative.

La Commune n'ayant pas d'intérêt à conserver un tel bien, il est proposé de le vendre au prix de 240 000 €, étant ici précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur et que les diagnostics immobiliers resteront à la charge de la Commune.

Il est précisé que pour mener à bien ces opérations, une division en volumes du bâtiment, consistant à la division en 2 lots de ce dernier (un lot pour la commune et un lot pour Klein/Céleste), sera effectuée et que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune.

Ainsi, seul le volume n° 1 correspondant au rez-de-chaussée sera vendu.

Le Conseil Municipal décide à la **MAJORITE** (Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Unai IRIGOYEN et Zigor GOIEASKOETXEA votant contre) de :

- **ARTICLE 1 : RETIRER** la délibération DCM 2025-18 Vente RDC bâtiment B à Klein/Céleste du 14 avril 2025 ;
- **ARTICLE 2 : DÉCIDER** de vendre le volume n°1 de la parcelle section BS n°332, comprenant deux salles de classe, un bureau, un dégagement, un WC, 5 caves, et le terrain attenant, pour une superficie totale de 338 m², au prix de 240 000 € à l'association KLEIN, entité du groupe CELESTE, conformément au plan de division ci annexé ;
- **ARTICLE 3 : PRÉCISER** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- **ARTICLE 4 : PRÉCISER** que les frais d'acte contenant l'état descriptif de division volumétrique seront à la charge de la Commune ;
- **ARTICLE 5 : AUTORISER** Madame la Maire à signer l'acte contenant l'état descriptif de division en volume ;

- **ARTICLE 6 : AUTORISER** Madame la Maire à signer tout avant authentique de vente ;
- **ARTICLE 7 : AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention d'attribution de participation financière ci-annexée ;
- **ARTICLE 8 : CHARGER** Madame la Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 29 septembre 2025

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ

